

Sarl permischolet

cholet, yzernay, les sables d'olonne
02 41 58 50 30

ENJEU DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON DEROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

1 juillet 2025

Enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des

autres usagers, respectueuse de l'environnement.

La formation doit permettre à tout usager :

- de prendre conscience des facteurs de risque ;
- de comprendre les interactions entre ces facteurs ;
- de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
- d'adopter une conduite apaisée ;
- de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

La formation :

- favorise la prise de conscience des risques ;
- permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses
- permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

La formation facilite :

- la mémorisation des règles ;
- l'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- la compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

Déroulement de la formation

La formation se déroule de la manière suivante :

L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique. Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son

2

sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- une meilleure mémorisation des règles ;
- une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- une meilleure intégration des savoirs, des savoirs-faire et des savoirs-être ;
- une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route ;
- les transferts des connaissances vers les savoirs-faire et inversement se font plus naturellement.

Condition de passage de l'examen du permis de conduire

l'épreuve pratique

Elle permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats lui permettent de circuler en toute sécurité.

Objectifs

Pendant cette épreuve, l'examinateur évalue la capacité à la conduite du candidat, et notamment :

- le respect des dispositions du Code de la route ;
- la connaissance du véhicule et la capacité à déceler les défauts techniques majeurs (la maîtrise du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses) ;
- la capacité à conduire dans le respect de l'environnement ;
- la capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers, en particulier des plus vulnérables ;
- la capacité à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation et à agir de façon appropriée.

Déroulement

L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ; dont les pièces énumérées dans l'arrêté du 23/12/2016 relatif à la justification de l'identité pour l'obtention du permis.
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examinateur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la

3

sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;

- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

L'évaluation

L'évaluation consiste à valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées.

Connaître et maîtriser son véhicule

- Savoir installer et assurer la sécurité à bord
- Effectuer des vérifications du véhicule en lien avec la sécurité routière
- Connaître et utiliser les commandes

Appréhender la route

- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation

Partager la route avec les autres usagers

- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité

Autonomie conscience du risque

- Analyse des situations
- Adaptation aux situations
- Conduite autonome

Courtoisie au volant

Conduite économique et respectueuse de l'environnement

Évaluation de la conduite effective pour chacune des compétences, l'expert attribue la note 0, 1, 2, ou 3, en s'appuyant sur les définitions suivantes :

- Niveau 0 : au moins une composante de la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer. Pour autant, la sécurité n'a pas dépendu des tiers.
- Niveau 1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète.
- Niveau 2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualités variables.
- Niveau 3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile. Le niveau 3 ne correspond pas nécessairement à une prestation parfaite et l'évaluation doit tenir compte tant du contexte de réalisation des actions de conduite que de l'expérience limitée du candidat.

L'expert évalue **l'autonomie et la conscience du risque** du candidat au travers des compétences suivantes :

- Analyse des situations ;
- Adaptation aux situations ;
- Conduite autonome.

S'agissant de l'analyse et de l'adaptation aux situations, l'évaluation intègre :

- L'observation du comportement du candidat ;
- La pertinence des réponses fournies par le candidat au questionnement éventuel de l'expert.

Au cours de l'épreuve pratique, le candidat devra réaliser deux des sept manoeuvres suivantes, dont une au moins en marche arrière :

1. Marche arrière en ligne droite ;
2. Marche arrière en arrondi ou en angle ;
3. Rangement en créneau ;
4. Rangement en épi ;
5. Rangement en bataille ;
6. Demi-tour
7. Freinage pour s'arrêter avec précision

Le certificat d'examen du permis de conduite (C.E.P.C.)

C'est sur ce document que l'examineur note les erreurs commises par le candidat.

A l'issue de chaque examen, sauf pour les candidats des lycées professionnels et les candidats excusés à l'issue d'une régularisation, l'expert établit un certificat d'examen du permis de conduire sur lequel il dresse le bilan des compétences restituées par le candidat.

Résultat

Le résultat est disponible 48h à la suite de votre examen, hors jours fériés et dimanche via le site suivant

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>

en y indiquant votre numéro de dossier "neph", votre date de naissance, votre catégorie de permis, et en remplissant un code de vérification.

Si votre résultat est favorable, votre Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen. En cas de contrôle des forces de l'ordre, ce certificat peut-être présent en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette. En cas d'échec, une formation complémentaire est souhaitable.

Un permis à conserver

Le permis de conduire est un certificat de capacités, obtenu après une formation et des examens, attestant qu'une personne est apte à occuper l'espace public de circulation, sans mettre en danger sa vie et celle des autres.

Mais ce permis n'est pas attribué à vie et peut rapidement être perdu si le conducteur commet des manquements aux règles de circulation. Il appartient à chacun de conserver son permis en respectant en toute circonstance le Code de la route et en adoptant une principe de prudence vis-à-vis des autres usagers. Les règles et principes de conduite appris au cours de la formation sont donc essentiels. Ils ont non seulement pour but de préparer le candidat à l'examen du permis de conduire mais également à sa future vie de conducteur.